

LANCEMENT D'ACTION CŒUR DE VILLE 2 PAR CHRISTOPHE BÉCHU ET CAROLINE CAYEUX

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, annoncent le lancement d'Action cœur de ville 2 afin de poursuivre la dynamisation des centres des villes moyennes tout en tenant compte des quartiers de gare, des entrées de ville et de la transition écologique.

Depuis 2017, la première phase du programme national Action cœur de ville a permis de renforcer l'attractivité et de soutenir le développement durable de 234 villes « moyennes » qui exercent une fonction de centralité, en investissant à hauteur de 5 milliards d'euros prioritairement dans la redynamisation de leur centre-ville afin de les rendre plus attractifs et résilients. Cinq ans après, les résultats sont là : plus de 6500 actions engagées, la fréquentation de ces communes a augmenté de 15% depuis 2018 et 91% des élus se déclarent satisfaits ou très satisfaits du programme.

Un an après l'annonce du président de la République de prolonger le programme, et afin de poursuivre et renforcer l'attractivité des villes moyennes, les ministres annoncent en détail les mesures jusqu'à 2026. Au moins 5 milliards d'euros, sur 4 ans, permis grâce à l'engagement de l'État et de ses partenaires financiers (Banque des territoires, Anah et Action logement), permettront de continuer à revitaliser les 234 communes identiques à celles du premier volet. L'État poursuivra son rôle de facilitateur pour permettre aux territoires de développer leurs propres projets.

L'adaptation au changement climatique et la promotion de la sobriété énergétique et foncière vont devenir les fils conducteurs de cette seconde phase (lutte contre l'étalement urbain, renaturation, rénovation, traitement des friches...).

Si les interventions en centre-ville demeurent la priorité du programme, une attention particulière sera portée aux quartiers de gare et aux entrées de ville, qui constituent des secteurs clés pour assurer la transition écologique dans les villes moyennes.

En ce sens, les ministres ont demandé aux préfets, en accord avec le maire, de suspendre davantage les projets d'installation de commerces en périphérie lorsque ces derniers sont préjudiciables à la revitalisation commerciale de leur centre-ville.

Aussi, les ministres proposeront un dispositif dédié visant à redonner vie à des bâtiments historiques et emblématiques aujourd'hui laissés en friche.

Enfin, les ministres souhaitent proposer aux maires de communes ACV un accompagnement renforcé dans leur stratégie globale d'adaptation au changement climatique. Celles-ci pourront par ailleurs avoir recours à un « conseiller en énergie partagée » pour aider la commune à identifier de nouveaux leviers de maîtrise d'énergie.

« Action Cœur de ville a produit des résultats concrets dans la vie quotidienne des Françaises et des Français : revitalisation des commerces, rénovation des logements, valorisation du patrimoine bâti, renforcement des transports...A l'appel du Président de la

République, l'Etat et ses partenaires ont engagé 5Md€, et ce sont autant de projets qui sont sortis de terre ! Action Cœur de ville, c'est aussi une nouvelle façon de travailler avec les territoires pour répondre aux besoins concrets de nos concitoyens, et nous voulons donc continuer en faisant de la transition écologique le fil vert de cet acte 2 ! Nous avons 234 villes moyennes qui peuvent incarner la réussite de la transition écologique des actes et du quotidien, et nous voulons porter haut l'exemple qu'elles donnent en faisant de la France la première Nation verte » - **Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**

« Quand le programme fonctionne bien, on va plus loin ! Depuis cinq ans, Action cœur de ville apporte une réponse politique forte pour renforcer l'attractivité des centres-villes et leur redonner un rôle de moteur de développement pour leurs territoires. Plus de 6500 actions ont permis d'améliorer de façon significative la qualité de vie des habitants, avec la restauration du patrimoine, la réfection du bâti, la réimplantation de commerces, la renaturation des espaces, ou encore le réaménagement des mobilités. Aujourd'hui, je suis fière d'annoncer que nous renforçons les moyens consacrés au volet 2, avec un budget supplémentaire – au moins cinq milliards d'euros sur quatre ans – en faveur de 234 villes moyennes. Nous allons faire de la transition écologique le fil conducteur de ce volet 2 !. Nous allons également intégrer entrées de villes et dans le périmètre des interventions possibles. Et ce, afin de placer les villes moyennes au cœur de l'aménagement de notre pays, au cœur de son développement durable ! » - **Caroline Cayeux, ministre chargée des Collectivités territoriales.**

Retrouvez en ligne [le dossier de presse](#).